Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
$\overline{}$	Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

Commence of the same of the sa

the residence of the second property of the s JOURNAL LITTERAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ETERAGRICULIERE.

and a section of the contract of the section of the

LA PRAIRIE, 20 Novembre, 1834.

PROSPECTUS.

La Publication d'un nouveau Journal, dans un endroit qui a éte récemment témoin de l'existance langui sante, de l'agonie et enfin de l'amort d'un ouvrage de ce genre, parantra pent-etre une conteprise hazardeuse structue témeraire. Nezamoins les Editeurs de l'Impartial ne d'sespèrent pas du succès, parcequils se proposent de publier ce Journal en Anglais et en Francais. Ils ne se dissinuient point, qu'ils rencontreront beau coup d'obstacles dans la carrière difficile et spineuse ou ils vont entrer; ils n'auratent même osé e y hazarder s'il p'ayuent été encouragés par, un grand mombre de personnes les plus recommandables de ce Village et des environs, c'est donc sous leurs auspices qu'ils mettront corrageusement la main à l'œuvre. Lin promettant de faire tous leurs efforts pour braver les dégouts, et surmonter les difficultés qui entraveront leur marche.

Il semblo que les circonstances rendent nécessaire l'élaission d'un Journal qui soit destine à distraire les esprit, quand ils sont fatiguls par de profindes méditad tions sur les affaires du teus. L'Impartial sera donc uniquement destine à l'amusement à l'utilité publique. li contiendra des apperças des traveux des societes savantes, des extraits de ce qui sera imprimé deplus mercisan en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie sur les sciences, les arts, l'histoire, la Littérature, is mirale, l'industrie &c. Il traitera de l'édecation, de l'agriculture et du commerce, il donnera un resume des nouvolles cirangères les plus intéressantes et les plus cultentiques.

Les Editeurs recevrout avec reconnais-ance les pr ticics que leurs abornes voudront bien leur envoyer et qu

fanteront des objets dont nous venons de parier. mesar les Editeus a mane d'outific luius lecieus, le morteaux de littérature qui paraitront tems les journaux ginsi que la relation des causes qui seront plaidées devant les tribunanx des deux henrisplieres et qui, par leur mileret, ou sous d'autres repports, seront digne d'etre Présentes aupublica

Por conventance autant que par inclination les Exiteurs L'admetiront dans leurs colonnés aucunes de ces attaques viralentes gais sous le pretexte du bien public, de l'amour de l'havenité &c. ne servent que trop souvent a répandre au dehors le venin dont les animosités personnelles remplissent certaines à nes.

ils s'interdirent scrupuseusement de rien publier qui pourrait porter atteinte à la lléligion et aux mesurs.

Coant à ce qu'ou, appeile m couleur d'un Journal, les Educurs esperent que le titre d'Impartiale, qu'ils ons acopie pour leur femile, indiquera sum amuient qu' en aura ancune : ---

li rapportera les débats du Purlement Colon al e les nouvelles tant de l'int-rieur que de l'exterieur, qu escont de nature à interesser les habitaits du Pays.

Sincere nent amis du Canada, les Editeurs abandon uent à d'autres de soin d'en discoter les intirêt, pour en cur devise sera [Unité, Instruction, A l'ément] et il wiront remain lear but s'il parviennent à repundre que ques lumières chez les unes et à delasser les autres d zurs travaux, et à faire de tens en tems sourire la baut par le recit d'une mecdote nouvelle et piquante.

Le desir des Editeur aurait et de faire paraître le cor 2al deux fois par semains, mais le pian qu'ils on dofte de le publier dans les deux langues, et d'autre urconstances, les portent a ne le faire paraitre qu'un foi iar scaine, an moins quant au commencement: ilus tard le patronnye des abonnes leur donne l'enpouragement qu'ils esperent et qu'ils sollicitent, ils s'empreseront d'y repondre en doublant la publication. Il sera publica tous les Jeudi en commercant le troilième leudi du mois de Novembre courant le prix d'Abohement rera l'5 chelins courant par an, payable par tri mestre : les circonstances et les frais que les proprietaires on ets oblige de faire et qui convent continuer le

LAPRAIRIE, 2 Novembre, 1834.

A NOS ABONNES ;

Encouragé par vous, fils de la Confance. Cet enlant met en sous trote son Esperance, Proteger ses essais, guider ses promets pas, Volre fils adoptifice your trompera pas Cette leuille, ses Soeurs en ecci differente, Na pour se soutenir ni Capital, ni rente, Celui qui s'en renat-au Coeur Canadien, Neut jamais jusqu'ici-besoin d'autre scutien. Avec un tel appui on peut braver l'orage Et sauker sen Navire, og d'autres front Naufrage. C'est arec le courage et l'espoir pour nochers Que nous Comptons braver temp tes et rochers, blais plaire deux paras, en droit, en politique Et sans heurter en rien l'opinion publique l' Rapporter les débats de notre Parlement, Sans éser adjoger le prix au vrai talent. La chose est impossible une tête felée A pu seule, en revant, en concevoir l'idée, Nous nous attendens bien a ce doux Conpliment, Et pois, si le public casse ce jugement, On rous affablera dispubetes aimables, Produit quotidien Cécrivains charitables, Pour n'avoir adopté ni parti, ni couleur, Nous s rong accusés et convaincus de peur, D'autres, domant l'essor a leur brillant genie, Trailerent notre écrit, d'animai amplible, l'i nons serons lieureuzs si les pauvies auteurs Ne cont pas orécentes sous les memes covieurs; De ce tableau legubre, a bon dreit i fizy **é**e : ... Quelque bunne ame ira plaignant la cisime Des koteurs mulacivits d'un malheureux écrit: 🖼 Nous pouvous create un térore à ces venes elleres L'Impartin sagra se seivir de ses armes: lis deit le jour sux voeux d'un public écia iré Et n'aurait pas paru, sans etre cesiré. Si ses premiers parens protegent sa creissance, Si leur sile puissonte airile son enfance, Is n'aura nui be cin du secours d'autre main, Et sans etre Courrier, il fera con chemin. Pour assurer le soit de celle couvre nouvelle Ma muse, almable sexe, a rous reui en appelle Vous n'y irez jamais de ces graves discours Où les autres Journaux s'enfoncept tous les jours, De leur propre pays et des autre contrêcs, lis peuvent, a loisir, regier les destin es, l'ar leurs debats savers chairer les esprits Et servir de fanaux aux différens partis Notre plan, plus medesie en plaira d'avantage Au sexe dont is grare est le doux aganage Vous, qui ouns tous les tems files potre benheur, Vous, chef d'oeurre soiti des nains du crenteur. Daignez de notre feuille accepter l'immbre hommage Locs ne poureus choisir un medieur patronage riers deite soutenus par un si noble appuis Croyez que nos efforts seront digue de lui. Et pour nous conformer aux recernes usages De notre loyauté nous dont érons des gages : Si nous faussous resourcux, puisse votre souris Jamais dans nos travaux ranimer nos esprits! Puisse le Dieu puissant qui regne dans Cliythère Dur vos perfecticus nous forcer à nous taire.

MELANGES.

LUPEUPLE.

Caractère changeant du L'euple; il est ban ou mouvais selon l'Aducation gu'on lui donne i le gouvernement sous le quelle il vil de la viennent ses bonnes où maicraises mæurs.

prenner trinestre en sevant & deuxième ou troisième rien dire, en général de bien positif. Onton dit qu'il prende de sexure de pies par cannillales par la pies par la a beaucoup de penchant au mal ou die van: Si l'en homononcons qu'ou à pare serone fuent assure qu'il e un fords de bobté, cela est visit adssign crables quadent enturarens pe un printirire

est croelle et evelin à la compasion a constant & volage passione cour ses bienfaiteurs, ingratia liegard da cause qui l'aspent; patiens, furieux, indocile v ace à gonterses, enclin au changement & le craignant beauchas ament, a la lone, et concerant des haines implacable, il est enfig telyqu'on le fait : faconné par les habituaes quille contracte, et par les instructions qu'il recott, il prendiles repressions qu'on lui donne, suit les opinions deses cottoncieurs et l'exemple de ceux qui le gouverne capable, d'être vertueux et mosesse, vicieux et tarbaent ; selon les leçons et le modèle ; que la spreservent es guides et ses directeurs. C'est auss que les aomains ayant commenc par élse une bande de solears vintent à form june communa de civilisée, de rudes et bruteaux ou'ils casent d'abord, ils devintent régler est sociables, ensuite polis et delicais; torjours braves, amoureus des la liberts et de la gloire, soufrant impatiement la servitude: Fels furent leurs Commencemens, le changement et la culture de leurs mœurs dependent tonizurs de l'Infivence de leurs conducteurs et de leurs la Fisonches et gueriers sous-Romulus, parceque catat le caractère de ce Koi ; adopeis .par la religion ou par la superstition sous Numa; stuchez à l'économie civile etaux regle ments, politique sons servus Indius qui fit son capital de ces sortes d'etablissements : jaious de leur liberté sous na Couvernement Republicain, plein de respect pour les ciences et les beaux aux Lors eu lis commence ent getre favorisez, et introduits dans leurs ville par les Magistrata Extremement corrompus par la corruption de leuis Citoyens precisas evanuatiens its chargerent entre ment par le changement var grovernement l'Eour lang 1 changement, on le manient on entsom il

i de permiter cette compica legre et caparerent a fin qu'ils devinsent propres et sourre mieste et l'esclavage tendis qu'ils eutent du courage

de l'integrité et de la prevoyance, l'usupation ne put point reussic carmi eux, ni la servitude de s y feanir. De la en avant les Romains se deboucherent entierment et perdirent leur comege, leur vertu qui, venoit, de leur gouvernement pent avec lot, et ils devitient aussi differeas d'eux nêmes que la servinde est diferente de

licerte. Cette revolution dues les moons n'a pet été particuliere sux Romains: dans tons les pays de Monde, la même chose arrive dans les même revolutions d'Erri C'est moins la différence du climat le dégre du froid ou du chaud qui doit nous faire consaître le caractere des habitants d'un pays, que la nature de son gouvernements; et la ragesse, la défectuosit; ou la corruption de cos lois C'est par la que des hommes aupparavant de vrais sa bages des Bandus, deviment justes et Juggains et que des vertueux et libres qu'ils forent cospite ils deviurent de

uls Esclaves et des barbares. L'attique ou le pays d'athènes, dechnee par les ou relles donesti ques tut plem de violence, de vois et do meurtres, jusqu'a ce que l'herre reforma le gouvernement, il civilies en l'eugle, qui par le moyen de x ibeité et ce ses leix, consecs et perfectionnées dens la uite par Solen, se rendit le naute, et le modse de a polite-se et du savoir pour le reste du monde. E en ans que Lycurque reforma la licence des spartiates et établit parmi eux des ordres et des reglements des que pour le courage, l'amour de la l'errie, et toute sorre de ertus, ils et est l'objet de l'envie et de l'alimination des weite neligns, & niceures que ces deux siles dechurent de leurs liberte, elles declurent aussi de vieeur et de leur probté ; quand ces avantages impent ie merite de leurs habitans finit acissi, il semplait que ce getait plus les remes hommes quoren ils hesent or ceme sang et sous len eine Climat.

Les nations eu Feron tennent plus de la béte que de home e, jusqu'a ce que les incas lean earent anni s ennent ses bonnes ou mauvauses mœurs.

es lex de la secisie car ces unices les subriguerent de la social control de les politiques de la secisie car ces unices les subriguerent de la politique de la secisie car ces unices les politiques de la secisie car ces unices les controls de la secisie car ces unices les contro arza sacriica Cos vectures nomentes ette

sans liabits et sans maisons, vivant sijr des rocliers ei des collines, no suchants pas meine appi éter leur manger perdirent toute leur férocité : firent des liabitations regulières, se rendirent industrieux culcis èrent la terre uvec soms et devinrent Tous ensemble une puissonte nation sobre ingenieuse reglee ils forn drent un empire de plui de sept cents lieux d'etendue; empire qui ful poullent huit cents ans de suite heureux et florissant.

Cest principalement par l'Education et par l'usage da fucultez de l'entendemens, que certains hommesur pussent les autres ; car naturelinens tous les hommes sexe en géneral, et en particulier aux saintes soeurs de telle qu'ennonc e par le Prosezer us. guere d'autre difference entre le maitre et le domestique. l'unie grande : plus d'un ciceton à garde les Brebis, plus admonestation. dun Cosar a suivi la charue, plus d'un Virgile a donne du frin jux Bouf Le gouvernement est une Education publique et scion que la disipline nationale est bonne in mainaire, les nations sont bien ou mal elevees dans tous les pays civilisés le peuple est en général doux et ducile all n'est séduit ou opprimé, l'oppression peut faire perdro la sens à un homme sage; et plus il est avisé, plus il la sent, parcequ'ils a plus de lumiè e pour discerner ce qui est juste de ce qui ne l'est pas; mais lorsque les hommes sont mal conduit ils ne font nulle distinction entre la justice et la violense.

(A CONTINUED.)

Blanchemain, forgeron, est prévenu d'outrage public a la pudeur. A l'appel de son nom, il se présente la tête liaute devant le Tribunal, fait un salut militaire, et stantied sur le banc des prévenus. Me voici, dit-il, Blanchemain est toujours la l Je d sire la justice comme le cerf a't re i é iroles claires fontaines. .,

M. Cprosi est: M. Lavocatau Roijuge-t-il néces raire de réclumer le huis-clos dans cette affaire?

Blanchemain, levant au ciel sa main de forgeron noirele par un long travail: Inutile, magistrats, j'imposerai Mencue & mes levres; toute mon affuires est dans mon

M. de Charencey, avocat du Roi: Nous nous en rapportone a la justice du Tribunal.

Blanchenain e Et moi aussi, je m'en repnorte a la justice de la Cour et de toute l'aimable socie 6 de Je n'ai rien à dire qui puisse faire rougir un enfant. Je me suis entretenu a ce sujet avec l'honorable avocat du Roi.

Landessus Blanchemain se rassied d'un air excessivement sutistait, crafen ses bras et ctend a s jambes, en lisant: Voici la puix du coeur d'un homme probre et libre l'aites venir les temoins.

Laudiencier les appelle, et deux blondins espiègles, hants de deux coulées, arrivent en se poussant l'un l'autre, et en élevant simultanément leurs petites muins jusifien la hauteur du burenu da greffier.

Blanchemain: Allons, enfans, du courage! il ne faut jas avoir pour devant la justice; parlez hardiment et

haut, nies petite bijoux. Les deux bambins parlant a voix basse. Il résulte Ce leurs dépusitions qu'ils ont vu le prévenu dans un état a d cent devant la maison des socurs de la Marite a

Illunchemain leve de nouveau sa main noire devant le Tribunal: Cas pauvres innocens, dit-il, ne parlent pas par leur bouche innocente. Il y a la l'impulsion simultance d'un mentor. Volla les jesuites, ils ne respectent pas la purete angelique de la plus tendre enfance.

Premier bambin: Cu n'ampeche pas, vilain serrurieur,

que cus etes un grund polisson.

Blanchemain: Qui t'a fuit ta laisson lecon innocente

creature?

Second bambio: Il a ete plus de deux hegres a sc promener comme cela devant la maison, que ca fuisait ire tous les grands.

Blanchamkin: Mon coeur est pur comme ma vie. Le pi est que j'etais perdu de boisson; toute mon affaire a dans mun chapeau: voici mon certificat qui prouve no le suis malheureusement malade; mais ce n'est pas ires avoir vecu quarente-deux ans huit moiset dix-sept irs, commo un honnete homme, que j'aurais eu le arage d'etre obscène devant la maison où doit sieger vertu et la charite humaine.

M. le president : n'y a-t-il per d'autres temoins assi-

ha'dans cette affaire?

Hancheniain: Voila tout, deux gamains qui repètent e lecon. Il n'on rien vu, ces petits, et d'aitleurs s ils dent tenu leurs youx aur leur catechime, ils n'auraient L'dire. Ce sont les jesuites qui les font parler. Ben qu'on dica ce soir a ces inneces : vous ares mai plaitender la main ... dix-sept patoches. C'est connu, Mun vieux fil de l'eglise romaine. (Ul inchemain rache des poignees de cheveux.) C'est-i malheua un'an honoète ouvrier soit oblige de par lite con-

M. ie president: Vous etiez dans l'ivresse, et vous avez pu commettre une action dont vous avez depuis perdu le souvenir.

Blanchemain: Jamais je n'ai deroge au respect dû au

Le Tribunal, apres avoir entendu les conclusions de que celle qui vient du hazard ou de l'Education. Plusi-M. Charencey, avocat du Roi, et la passorie de Mccurs hommes revetto de grands titres ont le cœur vif Wollis, renvoie Blanchemain de la plainte, et lui adresse et l'unie basse, plusieurs d'uve fortune mediocre ont par l'organe de M. Lortalis, son president, une sevère

> Vos honorables paroles, dit Blanchemain en se retirant, ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd. Maisi puisqu'il faut vous le dire maintenant, si je n'avais, pas ét: chantre a l'eglise francaise, je n'aurais pas té conduit ici. Les chantres de l'eglise latine ne me pardonn ront jumais.... Farceurs des des chantres latins, plus souvent qu'ils me pardonneront!

- On lit dans l'Ami de la Religion:

"Il se repand des nouvelles facheuses de la Cochirchine et du Tong-King. Une persecution violente s'est léclarée contre les chrétiens dans ce pays. Un missionmire français, M. Gagelin, a été arrêt et condamn mort : il a été etrangle. M. Jaccard, autre mission-unire, qui étnit depuis long-tems prisonnier a la Ville-Royale, a été condamné à porter la cangue, et on craignaft qu'il ne pût survivre à ses tourmens. Un renigioux espagnol, employé dans la mission, avait aussi est condamné a mort, ainsi que deux prêtres du pays Le utres missionnaires sont errans ou ensermés. Un officier general a peri dans les tourmens. Le roi a rendu in edit ou il ennonce la résolution d'anéantir la religion

L'IMPARTIAL.

LAPRAIRIE, MERCREDI, 26 NOVEMBRE 1834

Des troubles assez serieux ayant eu lieu à Montréa pendantifes derniers jours des Elections et des manifestations ayant été fuites de les renouveller avec plus de violence, les Magistrats pour ôter toute cause à des ras- ce mois en pr sence d'un concour immence de Paroissemblemens qui pouvaient compromettre la surété publiliue et la fortune des citoyen paisible, ont pris le partis en session spéciale de sortir la Proclamation suivante :-

PROCLAMATION.

Lux Magistrats, duement convoqués pour prendre en considération l'état du trouble dans lequel se trouve la Cite, et désirant prendre des mesures efficaces pour maintenir la paix en icellle, fait appel aux citoyens en général de rester tranquilles dans leurs maisons et de s'abstenir de fréquenter les réunions ou assemblées calculés à troubler la paix publique, et qui sont un sujet de crainte aux citoyens, et ce, sous les peines les plus rigoureuses de la Loi.

Les Magistrats récommandant donc formeilement-a leurs concitoyens de réfléchir avec calme sur les scènes: illégales qui ont eu lieu, et sur le danger a craindre des ressemblemens nombreux du peuple paradant la nuit par les rues de la ville, ils espèrent fermement que les gens bien disposés les aideront de leur influence et de reavennle à muintanie l'ardre et a connerter l'autorité de la Loi.

En Session Spéciale, Montrial, 15 Novembre, 1834.

> PAR ORDRE, DELISLE & DELISLE, G. B.

Nous sommes inform y que Lundi le 17 du courant au matin à l'ouverture du Poll M. l'Officier Rapporteur du Quartier-Ouest, dans la crainte de compromettre sa dignité et peut-être sa vie à pris le parti de faire proclamer par un huissier de la Cour du Banc du Roi du District de Montréal' l'Election de MM. PAPINEAU et NELSON comme membres du Parlement. Cette mesure i donné lieu à des graves agitations.

Le Désapointement.

L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE, dit un proverbe qui malgre sa trivialité, n'en renferme pas moins un article de loi. c'est ainsi que nous nors proposions de publier le présent No. Jeudi dernier et que les évinemens, ou plutôt celui qui les dérige, en ont disposé au-

bonne loix. Ces hommes qui ignoraient l'agriculture | me une canaille devant un Tribunal, comme coupable, trement. Il nous serait facile de faire à nos lecteurs I d'un delit qui n'est ni dans sou nge, ni dans ses capacites | récit d'une longue suite de contradictions que nous avon Ce n'est pas un ouvrier hofffete de 50 sous par jour, qui réprouves, telles que celles provenant de la rouille de la ira perdre son temps à iles obscenites. Aussi quand j'ai présse de l'achat de mauvaise encre, et de la cupidice du recu ce chiffun imprime sur lequel j'ai lu: prevenu marchand qui nous l'a vendue &c. &c. &c. Mais, outre d'attente a la pudeur, je me suis dit : je tombe de mon f que l'on n'ajouterai pas foi a la moitié de nos assertions. nous ne voulons pas en ennuyer le lecteur. Nous prie. rons donc tout simplement nos abonnés d'excuser cette faute involontaire, promettant d'être plus Sages l'avenir. Nous publirons Jeudi le 4 Décembre prochain le second Numéro, ainsi tous les Jeudi régulièrement,

MARIAGE.

Mariée. En ce Village, le 18 du courant, par Messire Bouch · Curé de cette Paroisse, M. Narcisse fils ainé du Capitaine Louis A. Lesebrte de la Paroisse St. R. mi a Demoiselle Florence Dupuis tille de feu Julien Dupuis respectable cultivateur de la Laroisse St. Philippe.

A SHARE THE PROPERTY OF SHARE SHARE THE SHARE SH DECES.

Quotque le décis de Messire Octave Bouch , Vicaire de cette Paroisse soit arrivée il y a plus de douze jours, nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'en faire m'ention, que cette mort à affecté tous les habitans de la l'aroisse.

Elevé par les soins d'un oncle généreux ce jeune homme fit de bonnes rtudes au Col è je de Montréal, et bientôt apr s avoir recu les ordres sacrés, il fut nommé directeur du Collige de Chambly, il fut ensuite appel au Séminaire de Qu hec d'ou il passa au vicariat de 50. Gervais. Comme si la providence avait voulu donner de sa famille et a son bienfaiteur la consolation de le voir mourir dans leur sein. il fut désigné pour servir en quadite de vicaire dans la Paroisse de Lapreirie, a peine y sut fil arrive que la maladie, dont il avait dià resenti des atteintes; so montra avec des sympton es touement milarmans qu'on perdit tout espoir de le sauver, après avoir lutté pendant quelques jours contre la mort, il expira, au milieu de sa famille de sole e le 6 de ce mois à 2 heures da matin.

Nó avec les plus heurenses inclinations le jeune vicaire se distingua par son zi le et son exactitude pendant ions le tems qu'il exerca son minist re, il avait du talent pour is prédication et si l'eut vécu, il n'y a n'ul doute qu'il ne se fut place au'nombre des membres distingu s d'un clerg i tiont le Canada's honore avec autant de raison; que tout autre pays de l'univers.

Les Obseques le V. O. Bouché ont eu lieu le 10 de siens, et avec une pompe adoptée a la circonstance telle que los habituns de. Laprairie ne se rappelle pas d'en avoir vu, les murs de l'Eglise etaient drapes en noir et une quantité inombrable de cierges ramplacaient la lumi re du jour su cœur ou sept prêtres des environs étaient présens pour rendre à leur jeune collègue le derniers deveirs fun bres. M. Bouche ttait age d'environ 23 ans et Prêtre depuis environ six aus.

ALLEGORIE SURLA MORT DE MESSIRE OCTAVE BOUCHE.

Elevé par les soins d'un jardioier habile Un jeune Arbre à ses soms s'étuit monts docile Dans LAPRAIR E encor caché modestement, Il promettait déjà d'en suire l'orgement Des plus brillantes fleurs sa tête de corée Montrait qu'un jour de fruits elle serait chargée Mais hélas! quand ces fruits commençaient a m On vit l'arbre cheri se faner et mouris! En vain il fut orné des dons de la nature Il perdit en un jour sa grace et sa parure Perço dans sa racine et rongé jusqu'au cœur-Sous la dent d'un reptile il pétit dans sa fleur.

Imprimé et publié tous les Jeudi

RAYMOND ET JAUMENNE. CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

CE Journal se publie tous les Jeudt soir. Le prix de abonuement est de Taois l'instra par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligé d'en donner avis un mois avant leur semestre échue, et payer leur

On ne reçoit pas de souscriptio: s pour moins de sur